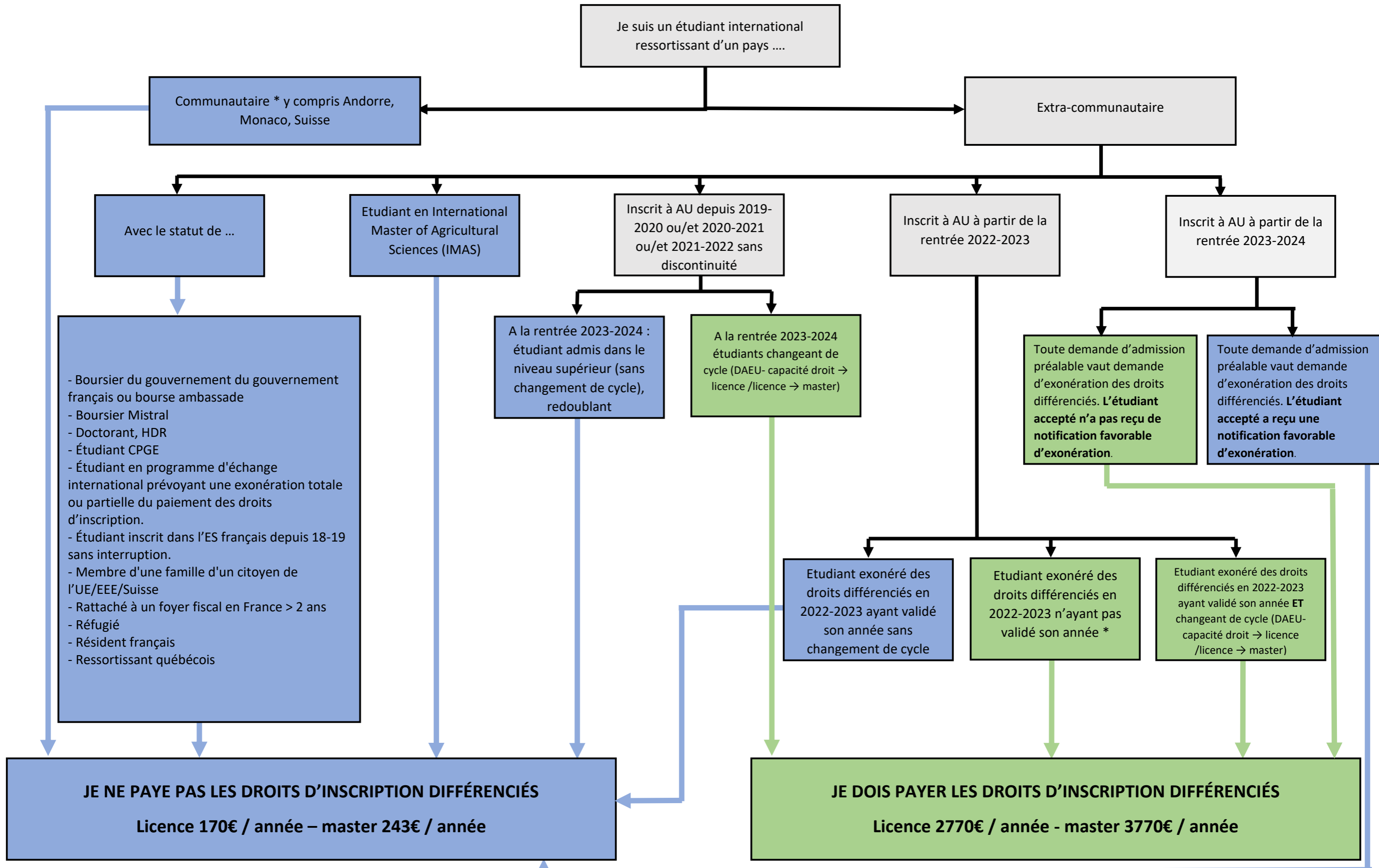


DROITS DIFFÉRENCIÉS ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024



* Une exonération perdue en raison d'une année non validée peut être redemandée à la fin de l'année suivante, sous réserve de validation.

Etats membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.
Etats membres de l'EEE : Islande, Liechtenstein, Norvège.